

Financité

Ensemble, changeons la finance **magazine**

NUMÉRO **27**
TRIMESTRIEL

SEPTEMBRE 2012

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

La Minuto,
future monnaie
complémentaire de
Braine-le-Comte,
p.12

Pourquoi
les États
ont-ils perdu
leur pouvoir
de battre la
monnaie ?
p.14

25 ANNÉES DE FINANCE

LA SAGA

RESPONSABLE ET IRRESPONSABLE ...

1987

Naissance du
Réseau Financement
Alternatif (RFA)

Lancement de l'épargne
Cigale avec la CGER

1989

Chute du mur de Berlin

1990

1^{ère} guerre du Golf

L'OMS retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales
Libération de Nelson Mandela après 27 ans de détention



Urgente pandémie!

Les pionniers de la finance responsable et solidaire ont, au cours de ces vingt-cinq dernières années, démontré qu'une finance respectueuse de l'homme et de l'environnement était possible. Ce modèle doit d'urgence se propager.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Respect! Pour les campagnes de sensibilisation à une finance qui contribue à une société plus juste et plus responsable. Pour les groupes d'épargne de proximité reposant sur une gestion commune, autonome et démocratique de l'argent afin de lui donner une véritable dimension sociale. Pour les coopératives de crédit à l'économie sociale chez nous et dans les pays de Sud. Pour les actions de participation, d'éducation et de formation citoyenne à la finance. Pour les banques éthiques. Pour le développement d'une expertise financière citoyenne. Pour le plaidoyer en faveur d'une finance responsable.

Ces multiples facettes d'un même engagement ont été largement couronnées de succès. Qui ont démontré leur pertinence non seulement sociétale, mais aussi économique. Qui ont fait la preuve de leur soutenabilité, non seulement pour la planète et ses habitants, mais aussi dans leurs comptes de résultat. Qui, en un mot, ont prouvé leur capacité à ne pas être seulement un modèle de vertu, mais aussi un modèle économique.

Hélas, le temps ne s'est pas arrêté. Dans le même temps, la vague néolibérale a ruiné l'ensemble du paysage financier, le précipitant dans un abîme, au rythme de crises de plus en plus nombreuses et dévastatrices. Si la finance responsable et solidaire s'est développée de belle manière ces vingt-cinq dernières années, reconnaissons qu'elle n'a été d'aucun secours dans cette catastrophe. Ni quantitativement, car de beaucoup trop petite taille pour avoir quelque influence, ni qualitativement, car la contagion culturelle que d'aucuns espéraient n'a manifestement pas atteint les quartiers généraux des grandes banques.

Ce constat doit déterminer notre action et notre stratégie des prochaines années pour créer une véritable pandémie. Rappelons-en la définition: il s'agit d'une épidémie qui affecte une partie significative des populations sur une région importante du globe, notamment plusieurs continents. Une pandémie de finance responsable et solidaire, voilà certes une vision ambitieuse, voire romantique et naïve, ajouteront certains. Il s'agit surtout d'une nécessité absolue que l'actualité financière nous rappelle chaque jour. Personne n'a eu assez d'imagination pour prévoir la crise en cours depuis 2007. Ayons l'imagination suffisante pour la dépasser.

C'est la responsabilité de chaque citoyen, en participant, individuellement et collectivement, au débat politique pour que la régulation permette et encourage l'émergence de cette finance responsable et solidaire, mais aussi en accordant, individuellement et collectivement, nos choix d'utilisateurs de services financiers avec les principes que nous voulons défendre.

L'inclusion financière à l'honneur

Ce 31 octobre, le réseau européen de lutte contre le surendettement (ECDN) interpellera les décideurs européens sur leur engagement en faveur de l'inclusion financière en Europe. ECDN demande notamment que tous les citoyens européens aient accès à un service bancaire minimum pour pouvoir mener une vie digne. Ces revendications sont également portées par EFIN, le Réseau pour l'inclusion financière en Europe, qui s'était déjà réuni en mai dernier pour présenter ses 24 priorités en termes d'inclusion financière. Celles-ci concernent l'accès aux services bancaires de base, les produits financiers (compte bancaire, épargne, crédit et assurance), les politiques réglementaires au niveau européen et l'éducation financière. Chaque année, EFIN évaluera les politiques nationales et européennes à la lumière de ses 24 priorités.



Le commissaire au Marché intérieur, Michel Barnier, parviendra-t-il à instaurer un service bancaire de base pour tous en Europe?

Les travailleurs et l'épargne

La Journée sans Crédit, rassemblant différentes associations du Nord et du Sud du pays ainsi que des associations françaises, a mis le cap cette année sur la prévention du crédit facile et sur l'importance de l'épargne pour les travailleurs. Cette journée se déroulera durant le dernier week-end de novembre dans différentes gares du pays où des informations seront distribuées aux voyageurs. Plus d'informations sur www.journeesanscredit.org

Les communales vont bon train

La plateforme d'associations « Ça passe par ma commune » clôturera le 6 octobre sa campagne de sensibilisation envers les élus communaux et les citoyens sur les enjeux sociaux et environnementaux portés par ses associations membres. La finance responsable et solidaire est abordée dans le guide distribué aux participants dans l'un des 40 « Petits Trains Citoyens » sillonnant la Wallonie. Cette idée originale permet à chacun de voir sa commune à travers les enjeux citoyens primordiaux. Plus d'informations sur www.citoyenparent.be/Public/macommune



SIGNEZ LA PÉTITION Mon argent propre!

Aujourd'hui, les banques n'ont aucun devoir de transparence vis-à-vis de leurs clients et ces derniers n'ont pas la possibilité de connaître les impacts de leur argent. **Les réponses collectées par papier et par voie électronique seront envoyées aux différentes banques.**

Cher directeur de _____
(indiquez votre banque),

Je veux que mon épargne finance (cochez):

- ☐ les entreprises d'économie sociale ou à finalité sociale
- ☐ les activités respectueuses de l'environnement
- ☐ le travail décent dans le monde

Je ne veux pas que mon épargne finance (cochez):

- ☐ la production d'armes dans le monde
- ☐ les énergies polluantes
- ☐ des gouvernements ou des entreprises qui ne respectent pas la liberté d'expression et d'association

Nom/Prénom:

Email:

Signature:

**Envoyez cette carte à votre banque
ou signez la pétition sur www.financite.be**

Campagne menée par le Réseau Financement Alternatif

RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF
Chaussée d'Alseberg 303-309
1190 Bruxelles



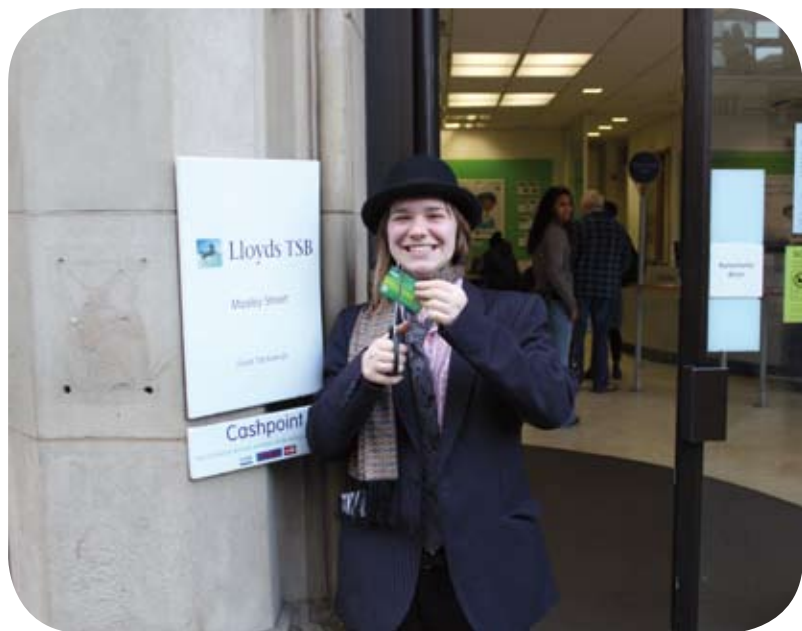
Ligne du temps du Réseau Financement Alternatif ●
Ligne du temps économique et financière ●
Faits marquants historiques ●



Participation à la fondation du label Ethibel
Traité de Maastricht (institue la citoyenneté européenne)
Sommet de la Terre à Rio de Janeiro

Ils sont un demi-million à avoir retiré leur argent !

La campagne de sensibilisation Move Your Money, lancée en janvier 2012 en Grande-Bretagne, bat son plein. Plus de 500 000 personnes ont retiré leur épargne de leur banque afin de manifester leur mécontentement quant à sa gestion. Qu'en ont-elles fait ? Elles l'ont, pour la majorité, déposée dans des banques éthiques, des mutuelles ou elles l'ont investi dans des coopératives. Move Your Money estime à 50 000 le nombre de nouvelles adhésions aux Credit Unions en Grande-Bretagne depuis le lancement de la campagne. Move Your Money s'est fixé pour objectif de motiver 500 000 personnes supplémentaires à retirer leur argent des banques commerciales pour atteindre le million de retraits d'ici à la fin 2012. www.moveyourmoney.org.uk



Business de la faim

Quatre ans après les émeutes de la faim dues à la montée du prix des denrées alimentaires, BNP Paribas Fortis continuerait de spéculer sur la faim, pouvait-on lire sur dewereldmorgen.be fin août. Le site d'information flamand explique notamment que la banque, dont l'État belge est le principal actionnaire, vient de mettre en place un nouveau fonds spéculatif, baptisé Hedge Opti, destiné à spéculer sur les produits de base tels que le blé et le maïs. Ce nouvel hedge fund est d'autant plus inquiétant que les actions qui le constituent peuvent être achetées en Belgique dans le cadre d'un placement privé. En juillet dernier, le prix des céréales a connu une nouvelle augmentation due à la grande sécheresse qui a sévi aux États-Unis, mais également à la spéculation, a insisté l'agence alimentaire de l'ONU, qui craint une répétition des émeutes de la faim de 2007-2008.



Taxe Tobin: la France tire la première !

La France a, depuis le 1er août, institué une taxe sur les transactions financières. Elle s'élève à 0,2 % par achat d'actions d'une centaine d'entreprises dont la capitalisation est supérieure à un milliard d'euros. S'il s'agit d'une avancée, la société civile française regrette que le gouvernement n'ait toujours pas précisé à quoi serviraient les montants obtenus, estimés à 1,6 milliard d'euros par an. Elle déplore aussi que cette taxe ne s'applique qu'au marché français, alors que les entreprises peuvent être cotées sur plusieurs Bourses. En revanche, les ONG françaises se réjouissent d'une autre taxe comprise dans le nouveau « package » : la taxe sur le trading à haute fréquence, pratiqué par des ordinateurs capables de passer des ordres à la milliseconde. Ainsi, au-delà de 80 % d'opérations annulées dans la journée, les opérateurs de trading à haute fréquence devront payer 0,01 % du montant des ordres annulés. En 2004, la Belgique avait adopté courageusement une proposition de loi instaurant la taxe Tobin, mais son application fut suspendue à l'acceptation des autres pays de la zone euro. Il faudra donc attendre que soient définis les contours d'une taxe à l'échelle européenne pour mesurer réellement la portée de celle-ci.

L'argent assassin

Un nouveau rapport des ONG FairFin (Belgique) et IKV Pax Christi (Pays-Bas) démontre que 137 établissements financiers publics et privés continuent d'investir massivement dans la production d'armes à sous-munitions à travers le monde (pas moins de 43 milliards de dollars !). Parmi les principaux investisseurs pointés du doigt : Citigroup, JP Morgan Chase, Goldman Sachs, Deutsche Bank et la China Merchants Bank. Bien que de nombreux États et institutions financières aient signé une convention internationale interdisant ces investissements, l'étude démontre que 27 pays signataires continuent pourtant de soutenir la production d'armes. En revanche, le rapport inclut également des exemples de bonnes pratiques. Aussi, 56 institutions financières ont été félicitées pour leurs désinvestissements dans le secteur de l'armement, soit 47 de plus par rapport à l'an dernier. À l'heure actuelle, cinq pays possèdent une législation nationale interdisant de tels investissements : la Belgique, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et la Nouvelle-Zélande. En Belgique cependant, la loi doit encore être complétée par la liste des producteurs interdits. L'interdiction est donc bien réelle, mais il demeure une insécurité juridique. Consultez le rapport "Worldwide Investments in Cluster Munitions; a shared responsibility" sur www.fairfin.be.



De nouveaux livrets d'épargne pour la rentrée ?

Après le livret B du PS destiné à financer les crédits aux PME et aux ménages, c'est au tour d'Ecolo de vouloir imposer aux banques la mise en place d'un livret vert (avec un taux d'intérêt fixé à 2,50 % et plafonné à 100 000 euros par déposant) qui permettrait de soutenir le secteur du logement à basse énergie et limiterait en partie les effets néfastes de la spéculation. Quelques jours après Ecolo, c'était au tour du CDH de se prononcer en faveur de « bons d'État thématiques », voués à des investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures scolaires, ou l'innovation technologique. Face à une prise de conscience croissante de la population sur les impacts de l'épargne, le Réseau Financement Alternatif pointe l'importance de soumettre les avantages fiscaux accordés aux produits bancaires à une double condition de sécurité pour l'épargnant et de bonne utilisation de l'épargne. À suivre...

« Crise financière et modèles bancaires »



Découpez votre BON

dans La Libre Belgique du 1/10 et du 3/10 et soyez parmi les 50 premiers à recevoir gratuitement le livre « Crise financière et modèles bancaires ». En vente au prix de 15 euros sur www.financite.be

Financité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne

Rédaction et abonnement :
Chaussée d'Alsemberg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à Financité Magazine, il suffit de verser 10 € (4 numéros par an) sur le compte BE29 0011 0106 3164 (BIC : GEBABEBB).

Editeur responsable : Bernard Bayot

Ont collaboré à ce numéro : Antoine Attout, Bernard Bayot, Annika Cayrol, Laurent Dombret, Antoine Fain, Julie Janssens, Olivier Jérusalmy, Thérèse Jeunejean, Jean-Denis Kestermans, Nathalie Lemaire, Thibaut Monnier, Laurence Roland, Pierre-Henri Thomas, Arnaud Zacharie.

Graphisme et mise en page : Louise Laurent (www.louiselaurent.be)

Illustration : Mabi (www.lesitedemabi.eu)

Impression : Imprimerie Rémy Roto (www.remyroto.be)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membres RFA.



BELGIQUE
La Libre

1993



Privatisation de la CGER, acquis par Fortis
1^{ère} banque éthique en Belgique (Triodos)



LA GUERRE DES FINANCES

Toute saga a un commencement. Celle-ci trouve son origine dans la perte du contrôle politique sur le système financier. Un glissement de pouvoir qui a permis au monde bancaire de dicter ses propres règles.

On en connaît les résultats. La finance de ces 25 dernières années, nourrie par la seule logique du profit, est allée droit dans le mur. Que reste-t-il de nos banques publiques ? Quels instruments nos élus doivent-ils à présent mettre en place pour colmater la brèche ouverte par la dérégulation des marchés ? Quelles solutions s'offrent aux citoyens désireux d'une finance au service de l'homme et de l'environnement ?

À l'occasion des 25 ans du Réseau Financement Alternatif, ce dossier vous propose de revenir sur les épisodes clés d'une saga financière dont la fin est toujours... en cours d'écriture !



Les banques au service de l'homme

Les banques publiques et coopératives sont les premières à avoir insufflé de la solidarité dans les rapports à l'argent. Retour historique.

ÉPISODE 1

En bref

- Dès le XIXe siècle, les banques publiques et coopératives vont répondre aux besoins des plus démunis.
- Les banques commerciales doivent leur monopole actuel à la vague néolibérale des années 80.

BERNARD BAYOT¹

L'EUROPE À L'HEURE DU FINANCEMENT PUBLIC...

Les premières caisses d'épargne publiques, créées pour offrir aux populations urbaines et, en particulier, aux plus démunis, une bouée de sauvetage dans les moments de crise, voient le jour au début du XIXe siècle.

Aujourd'hui, elles représentent près d'un tiers du marché de détail européen, avec 160 millions de clients et 980 000 salariés. Parmi les nombreuses actions menées actuellement par les caisses d'épargne, citons Die Zweite Sparkasse en Autriche. Littéralement la « seconde caisse d'épargne. Celle-ci est une véritable « banque de la deuxième chance » qui n'accepte comme clients que des personnes surendettées. Elle leur propose notamment un compte en banque sans autorisation de découvert, une carte de paiement mais aussi un prêt immobilier.



Ancien carnet de dépôt de la Coopérative ouvrière belge, future banque BACOB.

... ET COOPÉRATIF

La première banque coopérative² naît dans la deuxième moitié du XIXe siècle, avec la création des caisses solidaires, sur le modèle d'un certain Raiffeisen. Ce bourgmestre

allemand crée en 1849 un fonds de secours destiné à soutenir les agriculteurs dépossédés de leur bétail. Après plusieurs années de fonctionnement, Raiffeisen a l'idée de demander aux agriculteurs de devenir membres de l'association. Désormais, tout emprunt doit être garanti par un membre.

Les principes coopératifs se développent : les clients sont à la fois propriétaires et bénéficiaires du système ; la rémunération est limitée sur le capital ; les membres s'expriment de manière égale dans les assemblées ; les bénéfices de la coopérative doivent d'abord rémunérer le travail accompli et servir à pérenniser l'entreprise ensuite...

Aujourd'hui, les banques coopératives détiennent plus de 20 % des parts de marché dans l'Union européenne, comptent plus de 140 millions de clients et représentent une force de travail de 730 000 salariés.

EN BELGIQUE

Excepté la classe bourgeoise, peu de Belges ont accès au système bancaire à la deuxième moitié du XIXe siècle. Face à cette exclusion, l'État belge crée en 1850 une caisse générale de retraite auprès de laquelle des personnes prévoyantes peuvent se constituer une petite pension pour leurs vieux jours. Quinze ans plus tard est créée la Caisse générale d'épargne, avant que les deux institutions ne fusionnent sous le nom de Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER).

Le crédit populaire prend vie en 1864, essentiellement dans les villes. Il se développe très vite et réunit déjà 14 000 sociétaires à partir de 1899. Quant aux sociétés d'assurance et d'épargne, elles voient le jour dès la

Aujourd'hui, le groupe Raiffeisen est le troisième groupe bancaire de Suisse.



fin du XIXe et constituent très vite l'épine dorsale des mouvements socialiste et chrétien.

En 1908, la Belgique totalise 45 banques populaires dont 34 comptent 24 000 adhérents ! Dès 1920, le modèle coopératif est en plein boom et la Prévoyance Sociale, Coop-Dépôts (CODEP), les Assurances Populaires et la Coopérative ouvrière belge, future banque BACOB, voient le jour. La CGER devient quant à elle la plus grande banque publique de tout le pays.

À partir des années 80, la diversité du paysage bancaire belge et européen va se voir grandement affaiblie avec l'émergence des politiques néolibérales. Peu à peu, les gouvernements européens vont sacrifier les objectifs d'intérêt général au profit de politiques de maximisation du profit. Dérégulé, le paysage bancaire européen va progressivement perdre une partie de ses caisses d'épargne et de ses banques coopératives. Si certains pays ont réussi à les conserver, d'autres comme la Belgique se retrouveront carrément privés de toute alternative à la banque commerciale, laissant en friche plus d'un siècle de tradition publique et coopérative.

1. Article tiré de BAYOT. B., *Crise financière et modèles bancaires*, RFA, octobre 2012.

2. Les termes "banques coopératives" et "banques populaires" sont ici considérés comme synonymes.

1994

L'épargne Cigale reçoit les deuxième et troisième prix Roger Vanthournout
Mort du pilote Ayrton Senna sur le circuit d'Imola



Quand les fous convainquent les sages

ÉPISODE 2

Trente ans à peine auront suffi à la folie spéculative pour contaminer la quasi-totalité du système bancaire belge et torpiller ainsi le travail du pôle financier public et celui des banques populaires. Est-ce une fatalité ?

Le Crédit communal fonctionnera très bien pendant plus d'un siècle tandis que l'aventure Dexia Belgique ne dépassera pas 15 années d'histoire.

En bref

- La CGER, le Crédit communal, la Générale de Banque... : les fusions/acquisitions et faillites ont appauvri la diversité du paysage bancaire belge.
- En tirer les enseignements pour soigner la finance est une question de courage politique.

THIBAUT MONNIER ET BERNARD BAYOT

FEU LA CGER

Jusqu'à la fin des années 1950, la CGER jouira d'un quasi-monopole de fait dans la collecte de la petite épargne. Avec la modernisation des techniques de gestion, la politique d'expansion des agences bancaires, l'amélioration du niveau de vie de la population et la croissance économique des Golden Sixties, les banques se sont intéressées de près à cette catégorie d'épargnants. Depuis lors, la concurrence n'a fait que s'exacerber, non seulement entre les banques privées et la CGER, mais aussi entre la CGER et d'autres institutions publiques telles que le Crédit communal¹.



La folie spéculative de ces dernières années coûtera cher aux citoyens du monde entier. Ici, des manifestants exigeant que les banquiers paient pour leurs erreurs. Californie, 2011.

La CGER est privatisée entre 1993 (50 %) et 1997 (100 %) et cédée pour une bouchée de pain au groupe Fortis, ce qui marque la fin d'une gestion publique du système bancaire en Belgique. Le Crédit à l'Industrie, MeesPierson et la Générale de Banque connaîtront le même sort. Le groupe Fortis tombe en faillite en 2008, requérant au passage une intervention de l'État par le biais, cette fois, d'une prise de capital au moyen de l'argent public².



© Reporters.be

FEU LA BACOB

De son côté, en 1997, la banque coopérative BACOB absorbe Paribas Belgique, rebaptisée « Banque Artesia ». Le processus de restructuration se poursuit en 1999 avec la création d'Artesia Banking Corporation SA qui réunissait la banque retail BACOB, la compagnie d'assurances Les AP Assurances, la banque d'affaires ainsi que diverses filiales spécialisées. En juillet 2001, Arcofin, actionnaire de référence de ce groupe, conclut une fusion entre Artesia Banking Corporation et Dexia. Cette transaction permettra à Arcofin de devenir le principal actionnaire de Dexia, à côté notamment du Holding Communal.

FEU LA CODEP

Le secteur bancaire coopératif du pilier socialiste ne pourra davantage être maintenu : après une fusion de Codep avec la Banque Nagelmackers, la nouvelle entité sera finalement cédée, en 2001, au Groupe Delta Lloyd.

FEU LE CRÉDIT COMMUNAL ET DEXIA BELGIQUE

Il s'agit d'un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Celui où le célèbre Jef, le logo orange à la tête de chevalier, ornait fièrement les agences du Crédit communal. Créé en 1860 afin d'octroyer des crédits aux communes pour leurs investissements, le Crédit communal était alors une banque à caractère coopératif dont les communes étaient les actionnaires. Elle sera sacrifiée en même temps que le crédit local de France, lors de la création de la banque Dexia en 1996, fusionnant les deux entités.

Il ne faudra pas longtemps à la nouvelle banque pour prendre des risques inconsidérés et devoir faire appel à l'État. Aussi, après de

nombreux effets d'annonces, Dexia Holding se verra accorder en 2011 une garantie de l'État belge chiffrée à 54 milliards. Le même mois, la banque sera nationalisée et rebaptisée au passage « Belfius Banque & Assurances ». La suite est en cours d'écriture...

QU'EN DIRE ?

Toutes les particularités dont bénéficiaient les banques de développement communautaire, comme des facilités fiscales, des garanties publiques... et qui leur permettaient de remplir leurs fonctions de développement local, ont en grande partie disparu avec l'adoption de la première directive bancaire européenne le 12 décembre 1977³. L'effacement des banques publiques et coopératives a donc été programmé puis encouragé par les politiques néolibérales.

Aussi, ce n'est qu'en favorisant une économie démocratique, centrée sur l'homme et soucieuse de l'environnement que les banques pourront effectivement se détourner du chant de sirène de la finance casino et marquer leur différence⁴.

La perte de la diversité bancaire n'est donc pas une fatalité. Elle n'est sans doute qu'un accident de l'histoire qui peut être bien vite réparé.

1. PASLEAU, S., *La politique de placement de la caisse générale d'épargne et de retraite (1955-1984)*, Revue belge d'histoire contemporaine, XIX, 1988, 3-4, pp. 499-541.

2. BAYOT, B., *L'interventionnisme public dans la finance*, Réseau Financement Alternatif, 15 décembre 2008.

3. Première directive 77/780/CEE du Conseil, du 12 décembre 1977, visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice, JO L 322 du 17.12.1977, p. 30-37.

4. BAYOT, B., *Les coopératives d'épargne et de crédit*, in « Coopératives : un modèle tout terrien », Les dossiers de l'économie sociale, 2011, n° 05, ISBN 978-2-9600795-3-1.

1995

Campagne «Retrousses tes idées» destinée aux jeunes
Création de l'organisation mondiale du commerce (OMC)
Découverte de la première planète extrasolaire (distance 400 années lumières de la terre)

1996

Marche blanche à Bruxelles qui réunit plus de 600.000 personnes



Banques de dépôt VS banques d'affaires

ÉPISODE 3

Séparer les banques de dépôt et d'investissement semble être la solution évidente pour prémunir les petits épargnants de la crise et empêcher qu'ils ne soient atteints par les déboires de leurs établissements financiers. Si tout le monde est d'accord, qu'attend-on ?

Lehman Brothers fut la première banque à tomber en 2008. Il s'agissait purement d'une banque d'investissement.

En bref

- La séparation des métiers bancaires semble une évidence.
- C'était déjà le cas avant.
- Aujourd'hui, des clients, des syndicats, des banquiers opposent leurs arguments.

LAURENCE ROLAND

ON EST MARIÉS

Les banques ont beaucoup de fonctions différentes. Toutes liées à l'argent. Elles reçoivent des capitaux que des clients mettent en dépôt et accordent des prêts. C'est le métier de base de la banque, qu'on nomme tout naturellement *banque de dépôt*. À côté de ça, les banques d'investissement mènent toute une série d'autres activités sur les marchés financiers : elles émettent des emprunts obligataires, s'occupent d'introduction en Bourse, gèrent les fusions-acquisitions...

ON SE SÉPARE ... MAIS NON

Le mélange des genres n'est pas une nouveauté. Dans l'Amérique d'avant le krach de 29, c'était déjà le cas. Après la crise, le législateur étasunien a lancé le *Glass-Steagall Act*. Cette loi a instauré une incompatibilité entre les métiers de banque de dépôt et de banque d'investissement. La loi a été abrogée en 1999. En Belgique, les banques mixtes ont pris fin en 1935, lorsqu'un arrêté a imposé que les actions d'investissement soient placées dans un holding ou société de portefeuille. Depuis 1975, une loi a rapproché le statut des banques et celui des caisses d'épargne privées et, depuis 2004, les banques peuvent également traiter des activités d'assurances.

ET FINALEMENT ?

À nouveau, de nombreuses voix s'élèvent en faveur de la séparation des métiers bancaires. Pour n'en citer que quelques-uns, Paul Volckers (conseiller du président Obama et ex-président de la Réserve fédérale) ou Mervyn King, gouverneur de la banque d'Angleterre, sont du même avis. En Belgique, la commission spéciale

chargée d'examiner la crise financière et bancaire en 2009 a notamment recommandé la réintroduction d'une séparation claire entre la banque de dépôt et la banque commerciale. Au niveau européen, un groupe de travail rendra son rapport en octobre. Mais d'ici là, le lobby de l'industrie financière fait rage¹.



QU'EST-CE QUI BLOQUE ?

Pour les détracteurs de la séparation, plusieurs arguments sont mis en avant. L'imbrication totale des systèmes financiers rend quasiment impossible techniquement la séparation. Le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises risque de fortement augmenter car les banques retirent principalement leurs bénéfices de leurs activités d'investissement. Enfin, certains avancent que la séparation n'y changera rien. Ils rappellent que Lehman Brothers, la première banque à avoir fait faillite était purement une banque d'investissement. *A contrario*, des banques comme Northern Rock qui ont connu de grandes difficultés étaient strictement des banques de dépôt.

Or c'est précisément parce que des banques de dépôt ont prêté à des banques d'investissement que la crise financière s'est propagée à l'ensemble de la planète. Très logiquement, une interdiction de cette pratique éviterait aux banques de détail de se trouver en difficulté à cause d'investissements réalisés pour fonds propres dans des produits hautement risqués.

À tout prendre, les anti-séparatistes veraient plutôt des banques universelles, soit des grosses structures qui proposent l'ensemble des services mais qui soient suffisamment grosses pour supporter les chocs financiers et pour lesquelles on aura renforcé les règles prudentielles (voir p.7) pour éviter que les activités d'investissement de la banque ne viennent mettre en péril les activités de dépôt. Parmi ces anti-séparatistes, on trouve les banques, bien sûr, mais également les clients parfois (les grandes entreprises, p. ex.) car ils bénéficient de ces montages. Leurs dépôts peuvent servir de garantie pour des opérations de marchés qui couvrent leurs financements. Et les syndicats² eux-mêmes s'opposent à la séparation,

craignant les pertes d'emplois au sein du secteur.

En Angleterre, le rapport Vickers préconise une « simple filiarisation » entre banque de dépôt et banque d'investissement d'une même banque. C'est d'ailleurs dans cette voie que s'engagera la Grande-Bretagne à partir de... 2019. D'autres voudraient aller plus loin et revenir à une séparation stricte telle que l'exigeait le *Glass-Steagall Act*, où les actionnaires de la banque de dépôt et de la banque d'investissement d'une même banque doivent être totalement différents. Aux États-Unis, la loi Dodd-Frank prévoit, entre autres, d'interdire aux banques de spéculer pour leur compte propre. Mais les lobbyistes et l'inventivité des financiers pour créer de nouveaux produits semblent fortement freiner son application.

La spéculation, l'instabilité des marchés existeront probablement toujours. Par contre, le minimum que l'on puisse demander est que les spéculateurs qui réalisent leurs investissements en toute connaissance de cause supportent à eux seuls les risques qu'ils prennent et que les pertes qu'ils réalisent ne pénalisent pas les autres activités classiques de dépôt et de crédit.

Actuellement, les lobbys financiers en Europe et aux États-Unis font tout leur possible pour que la séparation stricte des métiers ne se résume qu'à l'interdiction de quelques activités financières spécifiques très risquées au sein des banques universelles. Il est à parier que toute la négociation se trouve dans la définition d'« activités financières spécifiques très risquées ».

1. François Hollande, à la veille de son élection, promettait la séparation des banques. Depuis son élection et la levée de boucliers des banquiers français, il a fait marche arrière.
2. Les syndicats français, par exemple.



Affiche réalisée par le mouvement Occupy Wall Street et revendiquant l'instauration du *Glass Steagall Act*.

1997

1998

Début de la crise économique asiatique
Mort de Lady Di
Signature du protocole de Kyoto au Japon

Lancement par le RFA de la sicav éthique et solidaire AlterVision Balance Europe
Acquisition de la Générale de Banque par Fortis
50ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

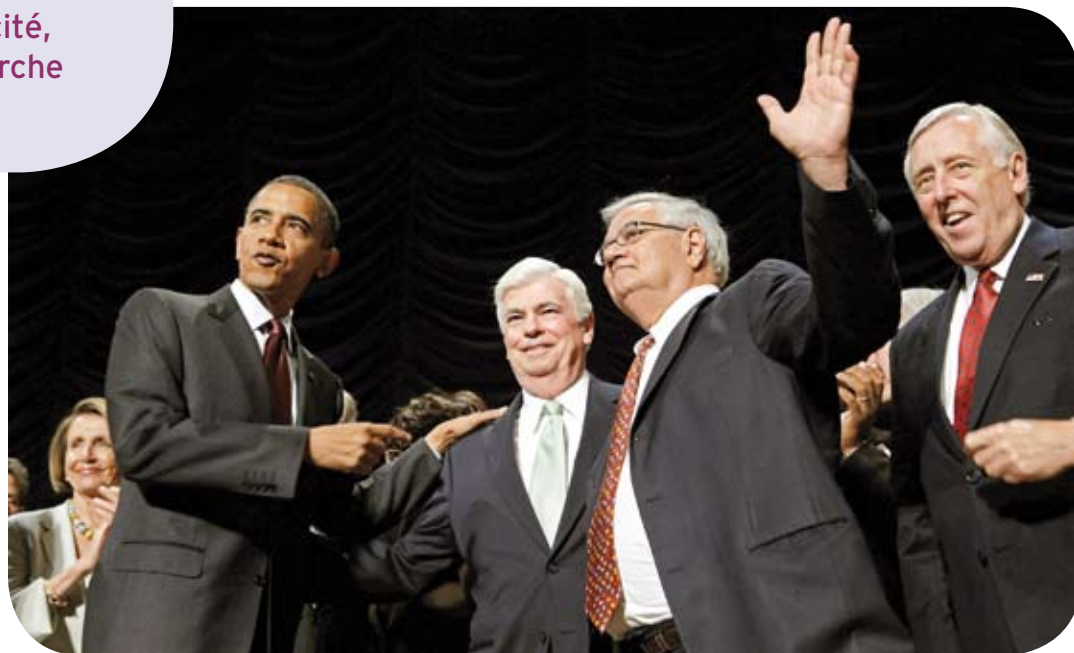


Le retour des garde-fous

ÉPISODE 4

Alors que les années 80 et 90 ont prôné la dérégulation des marchés financiers pour une plus grande efficacité, les gouvernements tentent maintenant de faire marche arrière. Tour d'horizon des mesures prises.

Barak Obama, Christopher Dodd et Barney Frank célèbrent la signature de la loi Dodd-Frank le 21 juillet 2010.



En bref

- Des règles sont mises en place pour stabiliser les marchés.
- Bien souvent, elles ne changent pas fondamentalement la manière de fonctionner du système financier.
- Les lobbies bancaires ont souvent assoupli les exigences.

ARNAUD ZACHARIE

Le contrôle prudentiel (les règles de prudence) de l'activité financière peut se faire au niveau du pays, de l'Europe ou du monde. Il peut également être appliqué tant au niveau micro (en surveillant le comportement économique des entités individuelles comme les banques) que macro (il s'agit d'une vision plus large qui consiste à prévoir l'évolution des grands agrégats économiques face à une modification des conditions)¹.

AUGMENTER LES FONDS PROPRES²

En 2010, un nouvel accord, dit de «Bâle III», a été trouvé, qui devra être mis en œuvre entre 2013 et 2018, et impose un ratio de fonds propres composé de différents niveaux: un premier niveau de 4,5 % de fonds propres «durs», c'est-à-dire composés d'actions et de bénéfices mis en réserves; un deuxième niveau de 2,5 % de fonds propres «durs», conçu comme un coussin de sécurité; enfin, un deuxième coussin de sécurité allant de 0,5 % à 2,5 % de fonds propres supplémentaires, constitué en période de croissance selon le bon vouloir des régulateurs nationaux. Au total, c'est donc un ratio de 7 % de fonds propres «durs» qui s'impose à toutes les banques, contre 2 % auparavant, soit plus qu'un triplement. Toutefois, ce ratio est resté dans la fourchette basse de ce que proposaient les économistes, suite au lobbying intense opéré par le secteur bancaire.

LIMITER LES EFFETS DE LEVIER

L'effet de levier permet à une banque d'emprunter pour investir. Le danger est qu'elle emprunte déraisonnablement par rapport au risque qu'elle encourt sur certains investissements. Le comité de Bâle a imposé un «ratio de levier pur» de minimum 3 % (le rapport entre le montant des prêts des banques et leurs fonds propres), ce qui signifie que les actifs des banques ne peuvent pas dépasser 33 fois leur capital! Les États-Unis ont par ailleurs, par le biais de la loi Dodd-Frank, limité l'effet de levier à 15 fois les fonds propres pour les banques jugées systémiques.

SÉPARER BANQUES D'AFFAIRES ET BANQUES COMMERCIALES

Plutôt que la remise à l'honneur du *Glass Steagall Act* pour éviter que les banques puissent utiliser les dépôts des épargnants pour opérer des transactions de marché, les États-Unis ont opté pour la règle dite «Volcker», qui interdit aux banques bénéficiant de garanties publiques d'opérer des activités de trading pour compte propre³.

RÉGULER LES FONDS SPÉCULATIFS

Les législateurs n'ont pas réussi à imposer les mêmes règles aux fonds spéculatifs (*hedge funds*) qu'aux banques. Le dispositif adopté en Europe consiste à créer un passeport européen pour les *hedge funds* leur permettant d'investir dans toute l'Union européenne, mais sans que les régulateurs publics aient la possibilité d'opérer un contrôle contraignant de l'effet de levier utilisé par ces fonds.

RÉGULER LES PRODUITS DÉRIVÉS

La majorité des transactions des produits dérivés s'opèrent de gré à gré (entre deux parties). Elles ne passent donc par aucune chambre de compensation (chargée d'enregistrer les transactions et d'assurer la solvabilité des intervenants) qui permettrait aux régulateurs d'évaluer les volumes échangés et les risques encourus. Elles n'impliquent pas non plus de dépôt de garantie (pour apporter la preuve de la solvabilité des intervenants). La création d'une chambre de compensation a été prévue dans la loi Dodd-Frank aux États-Unis. En Europe, différents centres financiers ont voulu créer leur propre chambre de compensation, tandis que les banques ont continué de pouvoir choisir entre un dépôt de garantie et la mobilisation de fonds propres supplémentaires.

DÉMANTELER LES PARADIS FISCAUX

C'est là que sont situés la plupart des fonds spéculatifs. Le G20 s'est limité à publier en avril 2009 une liste noire et une liste grise

d'États problématiques en leur enjoignant de se mettre en règle. Mais, d'une part, la liste est incomplète, si bien que les opérateurs n'ont plus qu'à délocaliser leurs opérations d'optimisation fiscale vers les paradis «oubliés». D'autre part, le G20 s'est limité à demander aux pays incriminés de négocier 12 accords bilatéraux d'échange d'information fiscale à la demande, ce qui reste très éloigné d'un système multilatéral d'échange automatique d'informations.

Ces mesures restent loin d'être suffisantes pour garantir la stabilité du système financier globalisé. Les réformes ont eu essentiellement pour objectif d'encadrer les pratiques du shadow banking sans en modifier fondamentalement la nature. À plusieurs égards, le système bancaire est même devenu plus dangereux qu'il ne l'était avant la crise. La concentration des institutions financières suite à la restructuration du secteur a exacerbé le syndrome du «too big to fail».

RÉGULER LES FONDS SPÉCULATIFS

Les législateurs n'ont pas réussi à imposer les mêmes règles aux fonds spéculatifs (*hedge funds*) qu'aux banques. Le dispositif adopté en Europe consiste à créer un passeport européen pour les *hedge funds* leur permettant d'investir dans toute l'Union européenne, mais sans que les régulateurs publics aient la possibilité d'opérer un contrôle contraignant de l'effet de levier utilisé par ces fonds.

1. BAYOT, B., *Crise financière et modèles bancaires*, la régulation des banques, RFA, octobre 2012

2. Toute cette partie est largement inspirée de ZACCHARIE, A., *Crise financière et modèles bancaires*, La crise de la globalisation financière et les moyens d'en sortir, RFA, octobre 2012

3. A. Bénassy-Quéré et G. Capelle-Blanchard, «Régulation financière: arbitrage entre stabilité et croissance», in CEPII, *L'économie mondiale 2011*, La Découverte, 2010, pp. 50-57.



Quand la finance fait peau neuve

ÉPISODE 5

En vue de limiter les effets néfastes de la finance, une forme de responsabilité et d'engagement a été exigée au secteur. D'autres alternatives ont également vu le jour, c'est la naissance de l'investissement socialement responsable et de la finance solidaire.

Fin des années 70', la Belgique voit naître une vague de contestation contre les investissements en Afrique du Sud pendant l'Apartheid. C'est le point de départ d'une réflexion plus profonde sur les impacts de l'argent. Ici, Blancs et Noirs regardent le même match de football, mais pas du même côté.⁴

En bref

- Des revendications citoyennes émergent face aux dérives de la finance.
- Des critères sociaux et environnementaux apparaissent dans les investissements.
- L'État emboîte le pas.

ANTOINE ATTOUIT

D'AUTRES VALEURS POUR NOTRE ARGENT ?

Une forme d'éthique dans la finance a d'abord été préconisée par de nombreux courants religieux¹, puis par d'autres organisations de la société en réponse aux crises mondiales.

L'éclosion d'une finance plus responsable, plus intelligente, plus solidaire suivent immédiatement, sur la ligne du temps, le mouvement de ressac des caisses d'épargne et banques populaires et n'est évidemment pas étrangère à l'incapacité du monde bancaire à répondre aux défis de l'heure, qu'ils soient à caractère éthique, social ou environnemental. Est-ce à dire que cette nouvelle finance a vocation à remplir le rôle des caisses d'épargne et banques populaires d'antan ?²



Deux courants se détachent clairement: des institutions alternatives développées en marge du marché dominant, qui veulent refonder le modèle bancaire, et des produits financiers à vocation sociétale, qui sont le plus souvent distribués par des banques commerciales.

Notre histoire débute en 1972. Un mouvement de contestation se cristallise sur le soutien financier accordé par les investisseurs au régime de l'Apartheid en Afrique du Sud. En Belgique, une série de boycotts et de désinvestissements des entreprises présentes en Afrique du Sud allait être à l'origine de réflexions et d'initiatives en matière d'éthique et de solidarité financière.

C'est ainsi qu'à la fin des années 70 sont nées des initiatives citoyennes d'épargne et de prêt de proximité, rapidement suivies dans les années 80 par la création de structures comme Crédal (voir p.11) et le Réseau Financement Alternatif, ainsi que de leurs homologues néerlandophones: Hefboom et FairFin³. C'est la naissance du compte d'épargne Cigale, créé avec la CGER, qui tout en respectant des critères sociaux et environnementaux, permet une redistribution financière aux associations membres de ces réseaux. La finance solidaire se dote ainsi d'un nouvel outil, les produits de partage solidaire.

LE SECTEUR BANCAIRE S'ADAPTE

C'est dans ce contexte des années 70 que vont se développer des banques dites «éthiques» ou «durables» en Europe. À côté de ces initiatives, les banques classiques vont développer des produits financiers qu'elles qualifieront d'«investissement socialement responsable» (ISR). Aujourd'hui, la plupart sont des fonds de placement, mais on y trouve aussi des comptes d'épargne éthique et les investissements directs dans l'économie sociale.

L'ÉTAT Y MET DU SIEN

Au début des années 2000, toute une série d'outils et d'avancées législatives, premières mondiales ou presque, voient le jour.

En 2003, l'État lance le fonds de l'économie sociale et durable (FESD): un outil de financement apte à rencontrer les besoins en capitaux des entreprises d'économie sociale mais aussi un outil d'investissement éthique et solidaire à grande échelle. Les élections fédérales de 2007 sonnèrent le glas du FESD. La Flandre dispose d'un fonds semblable, mais rien de tel à ce jour en Wallonie.

En 2006, une ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale impose des critères ISR aux marchés financiers de pouvoirs publics régionaux afin qu'au moins 10 % des sommes investies le soient de façon socialement responsable. Malgré cette obligation légale, cette disposition est peu appliquée.

ET DEMAIN ?

Bien que ce mouvement pour une finance responsable et solidaire soit encore marginal actuellement, il n'en demeure pas moins une prise de conscience collective des impacts positifs ou négatifs de l'argent sur l'ensemble de la société, mais donc aussi de la responsabilité du secteur, des épargnants et des pouvoirs publics. La situation actuelle ne peut être jugée satisfaisante.

Il appartient à nos élus de décider de reprendre le dessus et de faire de la finance un outil au service de l'homme et de son environnement plutôt qu'une source de profit.

Quand la loi embraye le pas

En 2003-2004, la pression exercée par la société civile lors de la campagne nationale « Mon argent... sans scrupules ? » aboutira à deux lois successives: en 2007, pour interdire les investissements dans des producteurs d'armes à sous-munitions. En 2009, une nouvelle loi étend cette interdiction aux bombes à uranium appauvri. Toutefois, aujourd'hui la loi n'a pas encore été complétée par la liste des producteurs interdits... Si l'interdiction existe donc bel et bien, il demeure une réelle insécurité juridique.

Avant cela, en 2003, une étude démontre la nécessité d'offrir un service bancaire de base, accessible à toute personne, en vue de lutter contre l'exclusion sociale et financière¹. L'État réagit par l'instauration de la loi sur le service bancaire de base universel², obligeant toute entité bancaire à offrir un service minimum à l'ensemble de la population.

En 2004, la Belgique adopte courageusement la proposition de loi instaurant la taxe Tobin, taxe sur les flux financiers internationaux. Mais à la volonté politique succède vite l'enlisement, car son application est suspendue à l'acceptation des autres pays de la zone euro.

1. BAYOT, B., Élaboration d'un service bancaire universel - 1ère partie: l'accès ou le maintien d'un compte bancaire. 2002. Étude du Réseau Financement Alternatif

2. La loi du 24 mars 2003 instaurant le service bancaire de base ainsi que son arrêté royal d'exécution du 7 septembre 2003 visent à garantir, à toute personne qui a sa résidence principale en Belgique, le bénéfice de services bancaires déterminés, grâce à l'ouverture d'un compte à vue.

1. BAYOT, B., *Finance: l'éthique et la solidarité en prime*, Réseau Financement Alternatif, 2009. Analyse en ligne sur financite.be.

2. BAYOT, B., *Crise financière et modèles bancaires*, RFA, octobre 2012.

3. Anciennement dénommé Netwerk Vlaanderen.

4. Ki-Zerbo, J., *Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à Demain/Introduction*, p.731, Paris-Hatier, 1978.

2000

Explosion de la bulle internet



2001

Création du département de recherches en finance éthique et solidaire
Faillite de la compagnie aérienne belge Sabena
Attentats du 11 septembre sur le World Trade Center



David à l'assaut de Goliath

ÉPISODE 6

Si la qualité des banques éthiques est à souligner, si celles-ci ont mieux résisté à la crise, force est de constater que leur influence reste marginale.

En bref

- Les banques éthiques ont vu le jour à partir des années 70.
- L'ISR n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis.
- Mais la qualité des produits dits « éthiques » est souvent douteuse.

ANTOINE ATTOUT

L'investissement socialement responsable (ISR) est une pratique chère aux banques éthiques. Il consiste à placer son épargne dans des entreprises ou États qui, au-delà de critères financiers traditionnels, respectent des valeurs sociales et environnementales précises. La sélection se fait sur la base de critères d'exclusion (refuser d'investir dans certains domaines) ou de critères positifs (privilégier certains domaines d'investissement).¹

Aujourd'hui, face aux dégâts causés par la finance casino, l'ISR se profile de plus en plus comme l'option innovante et incontournable pour placer son argent.

BANQUES ÉTHIQUES EN EUROPE ET CHEZ NOUS

En Europe, on recense actuellement une bonne trentaine d'institutions financières éthiques, même si toutes n'ont pas le statut bancaire. Elles se caractérisent par le fait que tous leurs investissements respectent des critères sociaux et environnementaux. Elles se répartissent sur 13 pays de l'Union européenne, recueillant environ 35 milliards d'euros au total² et totalisant 650 000 associés. Ces chiffres restent toutefois une goutte d'eau dans l'océan bancaire. Chez nous, une seule banque éthique est présente sur le marché depuis 1993 : Triodos.

Deux grandes stratégies sont développées par les banques éthiques : s'immiscer sur le marché bancaire classique avec une offre 100% éthique et tenter de l'influencer. L'autre stratégie consiste à vouloir grandir suffisamment pour rivaliser d'égal à égal. Aujourd'hui, force est de constater qu'aucun de ces objectifs n'est atteint.

L'ÉTHIQUE DES BANQUES CLASSIQUES

En 1984, sous la pression du secteur associatif, apparaissait le premier produit bancaire ISR : le compte d'épargne Cigale. En 1992, c'est au tour des premiers fonds de placement ISR de voir le jour dans nos banques.

Leur évolution en termes de quantité et de capitaux n'a cessé d'augmenter depuis lors, mais est très fortement liée à la politique commerciale générale de la banque.

En 1992, le volume de capitaux s'élevait à 44 millions. À la fin 2000, ce chiffre dépassait le milliard d'euros notamment suite à la



poussée de Bacob qui incita ses clients à investir dans les produits ISR qu'elle proposait. Aujourd'hui le marché ISR belge se compose d'environ 1089 produits financiers³, dont pas moins de 340 fonds de placement ISR et 7 comptes d'épargne. Le reste des produits sont des parts dans des sociétés ou coopératives à finalité sociale. Le volume total des capitaux s'élève à environ 15 milliards d'euros, ce qui représente 3,4 % de parts de marché, soit un chiffre encore trop faible pour peser sur les lignes directrices des grandes institutions financières.

Pourtant, la part de marché des fonds ISR continue d'augmenter (9 % en 2011, contre 7,2 % en 2009). Ce qui prouve que la demande est bel et bien là.

Ce volume de capitaux dépend bien entendu de la stratégie commerciale des grandes banques : Dexia, leader historique sur ce secteur pendant de nombreuses années, s'est fait supplanter en 2005 par KBC qui a inclus réellement l'ISR dans sa stratégie commerciale, avec pour résultat 60 % de parts de marché pour KBC, plus de 6 milliards d'euros, contre 15 % pour Belfius (anciennement dénommée Dexia) en 2011.

GREENWASHING OU SOLUTION DURABLE ?

Selon le dernier rapport ISR en Belgique, la note qualitative moyenne de ce marché a augmenté en 2012, passant de 5,8/100 (2010) à 6,4/100 (2011)... Cette faible note s'explique par le fait que 73 % des fonds cotés ont obtenu 0 point car, étant des produits structurés, bien qu'ils soient ISR à leur conception, ils ne garantissent aucunement la qualité ISR dans le temps. Sur les fonds restants, seul un fonds dépasse la barre des 60/100⁴.

De là à conclure que la grande majorité des produits ISR sont du *greenwashing*, il n'y a qu'un pas. Difficile donc pour l'investisseur, engagé ou non, de s'y retrouver⁵.

Pourtant, le label indépendant Ethibel, créé en 1992, était un gage de qualité pour les produits ISR.

En 2002, les grandes banques commerciales se sont retirées du label, estimant être en me-

sure d'évaluer elles-mêmes... les entreprises dans lesquelles elles investissent. En l'absence de contrôle externe, il n'est pas rare de retrouver, dans ces fonds de placement, de grandes multinationales (BP, France Telecom...) ou encore des sociétés financières dont une partie de l'activité peut être mise en avant comme socialement responsable. Pour ces dernières, on ne tient pas ou peu compte du réinvestissement possible!

En l'absence d'un cadre juridique délimitant le concept, chaque institution financière, association ou fédération est libre d'en établir une définition propre... C'est pourquoi FairFin et le Réseau Financement Alternatif exigent une norme minimale ISR inscrite dans la loi. Actuellement, deux propositions de loi existent pour introduire cette norme de qualité. Elles sont dans les mains du Parlement.

Le travail et la percée des banques éthiques en Europe ne peut qu'être encouragé, mais il en faudra plus pour réellement influencer tout le secteur.

Aujourd'hui, l'ISR représente moins de 4 % du marché. Si demain, il atteint 20 ou 30 % de parts de marché, les aspects sociaux et environnementaux deviendront incontournables pour les banques, les entreprises et les États; mais, espérons-le, aussi pour les épargnants qui, par leurs demandes de rentabilité financière, mais aussi sociale ou environnementale, détiennent une des clefs de la solution.

La crise actuelle qui touche durement « les plus faibles du système » découle directement de l'irresponsabilité du secteur financier, nous laissant présager un combat de David contre Goliath encore long et parsemé d'embûches avant que la finance ne serve réellement les intérêts de tous plutôt que ceux de quelques-uns.

1. Bernard Bayot, « Finance : l'éthique et la solidarité en prime », RFA, 2009. Analyse en ligne sur financite.be.

2. BAYOT, B., Crise financière et modèles bancaires, RFA, octobre 2012.

3. Rapport sur l'investissement socialement responsable 2012, Réseau Financement Alternatif

4. Ibid.

5. Retrouvez la cotation de l'ensemble des produits ISR sur financite.be, rubrique « Produits financiers ».

2002

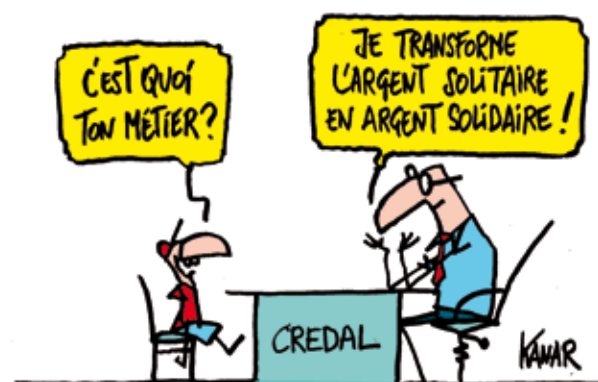
Introduction de l'euro - fin du franc belge



Petite histoire de pionniers de la finance solidaire

1984 - Dans un petit village du fin fond des Ardennes, à Houmont, Bernard et Claire Joachim se demandent comment ils vont financer le développement de leur projet.

Depuis 1979, ils gèrent une maison d'accueil pour personnes en difficulté...



Pour assurer la réinsertion sociale de leurs hôtes, Bernard et Claire ont créé une coopérative « À la sortie du pétrin », une boulangerie bio et artisanale, dont ils souhaitaient réaménager les locaux et pour laquelle il leur fallait s'équiper d'un four à pain¹. Crédal leur a fait confiance.

ALLIER LE SOCIAL ET LE FINANCIER

Un projet qui allie le social et le financier, en voilà une approche innovante! À la Sortie du Pétrin avait un objectif très précurseur pour l'époque: celui de permettre à des personnes marginalisées d'acquérir de l'autonomie et une formation professionnelle, le tout dans un contexte financier sain et réaliste. J'ai plaidé pour qu'À la Sortie du Pétrin prenne le statut de coopérative parce qu'il concrétise le principe d'égalité (un homme, une voix) et qu'il responsabilise les personnes qui y sont impli-

quées. C'était assez révolutionnaire!, témoigne Bernard Joachim.

Impossible aujourd'hui d'imaginer toutes les difficultés rencontrées dans les années 80 par la coopérative pour trouver un interlocuteur financier ouvert à son projet. À l'époque, les banques doutaient de la capacité des responsables d'associations à avoir du répondant. Je connaissais Crédal, car j'avais participé à l'action Banque-Apartheid² qui est à l'origine de sa création. Quand nous avons cherché un financement, Crédal a été



Crédal accorde son premier crédit en 1984 à la boulangerie "À la sortie du pétrin"



CREDAL
Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
Tél.: 010/48.33.50
credal@credal.be
www.credal.be

En bref

● Permettre à des personnes marginalisées de redevenir autonomes ...

● ... voilà le but poursuivi par le premier projet financé par Crédal en 1984.

● Depuis, Crédal a consenti 2300 crédits à des associations et entreprises solidaires.

JULIE JANSSENS

En finir avec la faim

Voilà 27 ans que l'idée de Coluche de donner à manger à ceux qui ont faim s'est concrétisée par la création des Restos du cœur. Plus qu'un slogan, cette organisation solidaire est devenue une institution indispensable (hélas!) en Belgique aussi.



LES RESTOS DU CŒUR
5, Rue du Tronquoy
5380 Fernelmont
ZI Noville-Les-Bois
Tél.: 081/22.88.26
federation@restosdu-cœur.be
www.restosducoeur.be

En bref

● Les Restos du cœur luttent contre l'exclusion sous toutes ses formes.

● Les problèmes de surendettement ont gonflé le public de l'organisation.

THÉRÈSE JEUNEJEAN¹

TOUT UN PARCOURS

Sans argent, sans logement, sans travail. Un premier CPAS bruxellois dit ne rien pouvoir faire pour Daniel. Un deuxième lui octroie le minimex mais... il est toujours sans logis et,

Vous avez dit « finance solidaire » ?

Chaque fois que vous placez de l'argent dans un produit financier solidaire et que vous choisissez une association bénéficiaire, celle-ci reçoit de la banque un pourcentage de ce montant, lui permettant de développer ses activités. Vous pouvez choisir des associations comme celles présentées ci-contre. Cf. liste des produits financiers solidaires p. 15.

A QUOI SERT MON ARGENT?

à 58 ans, dans l'impossibilité de trouver un emploi! Après plus d'un an à la rue, une assistante sociale du CPAS lui propose un appartement assisté¹ et trois jours/semaine de bénévolat au Resto du cœur. Trop affaibli, il ne peut en faire davantage. Mais quand on

n'a plus rien du tout, un petit peu, ça stimule! Trois jours de repas et un appart', plus une aide administrative, ça change tout!

Également aidé pour l'hygiène journalière (savon, shampoing...), j'ai pu reprendre un peu d'allure, sourit Daniel, qu'on imagine mal, aujourd'hui, peu soigné. Le réapprentissage sera long: se réveiller à l'heure, prendre soin de soi... pas simple. Accepter l'autorité aussi, ce qui n'est vraiment pas évident pour un ancien indépendant. Retrouver la faculté de communiquer avec les autres... Au Resto du cœur, il commence par occuper des postes pas trop fatigants car il est physiquement épuisé. Impossible de redevenir autonome du jour au lendemain

mais ici, au Resto, il se sent soutenu, suivi: Je n'y serais pas arrivé sans cela!

Quelques mois plus tard, ayant enfin récupéré un meilleur état physique, il accepte un poste "Article 60" et il accède à un appartement social. Lentement, il reprend goût au travail et retrouve "des rails": il a droit aux allocations de chômage puis, vu son âge, à une pension "Grapa"³. Maintenant, Daniel va venir librement au Resto du cœur, prendre part aux activités, là où on aura besoin de lui.



UN ENDETTEMENT DIFFICILEMENT ÉVITABLE

Le revenu d'intégration payé par les CPAS, une allocation de mutuelle ou de chômage... voilà

là le plus souvent de quoi vivent les clients des Restos du cœur. Pas compliqué dès lors de comprendre qu'il peut être impossible de payer une facture d'électricité, une taxe, une assurance, voire un loyer... Les dettes s'accumulent vite, même sans achats à crédit.



Crédal, l'argent solidaire

Un investissement solidaire...

Crédal est une coopérative de crédit alternatif qui compte plus de 1800 investisseurs/coopérateurs. Elle propose un placement stable, 100 % éthique et solidaire.

... pour du crédit alternatif

Grâce aux fonds placés par ses coopérateurs, Crédal finance, depuis 1985, des associations et entreprises d'économie sociale (crédit solidaire), des personnes exclues bancaires qui souhaitent lancer une activité d'indépendant (microcrédit professionnel) ou acquérir des biens indispensables à leur quotidien (microcrédit personnel).

Crédal développe aussi des activités d'accompagnement. L'Agence Conseil soutient des associations et entreprises d'économie sociale par ses conseils adaptés. Crédal Entreprendre accompagne des porteurs de projet qui souhaitent développer leur activité dans le respect de leurs valeurs.

Elle offre également un soutien à l'entrepreneuriat féminin.

A QUOI
SERT MON
ARGENT?

assez souple pour voir, au-delà du fouillis des comptes, le caractère pionnier et la solidité du projet, poursuit Bernard.

LE PREMIER CRÉDIT DE CRÉDAL

Pour Crédal, la requête d'À la Sortie du Pétrin n'est pas anodine puisqu'il s'agit de sa première demande de crédit!

Les débats sont longs et homériques parmi les personnes chargées d'instruire le dossier. Il y a les audacieux et les prudents, les financiers qui préviennent qu'il peut y avoir des risques de faillites et les sociaux qui sont parfois pris pour des amateurs, des idéalistes. Que de discussions et de temps pour ce premier crédit! Finalement la décision tombe: le crédit est accordé.³

Depuis ce premier dossier, Crédal a consenti 2300 crédits à des associations et entreprises

solidaires. Sa vocation à créer un lien entre le social et le financier reste le moteur de son action et le fil rouge des nombreux projets mis en place depuis sa création.

1. Paragraphe extrait du travail de Patricia Lacroix «Crédal, 25 ans déjà... 1984-2009»

2. Au début des années 80, la Belgique est marquée par la crise mondiale qui suit le choc pétrolier de 1979. C'est à cette époque qu'un groupe de citoyens militent pour une meilleure utilisation de leur argent par les banques et notamment le blocage des prêts au gouvernement et aux entreprises publiques d'Afrique du Sud, car ils sont un soutien direct au renforcement de l'apartheid et de la répression. Cette action est à l'origine de la création de Crédal.

3. Paragraphe extrait du travail de Patricia Lacroix «Crédal, 25 ans déjà... 1984-2009»

Ajoutons que lorsque l'on vit en permanence sur la corde raide, on peut se laisser parfois tenter par des achats impulsifs. Le surendettement est donc le lot de nombreux clients des Restos du cœur.

Autre constat: il y a vingt ans, la population des Restos du cœur émergeait surtout au CPAS et était porteuse d'un lourd passé social. Actuellement, les clients sont aussi des familles ou des personnes qui parvenaient encore à nouer les deux bouts il y a quelques années. Aujourd'hui, leurs moyens financiers leur permettent à peine de survivre mais non de faire face au moindre imprévu comme un accident, un problème de santé, une perte d'emploi ou encore un divorce.

Si le grand public connaît surtout les Restos du cœur pour les repas servis et les colis de nourriture distribués, leurs objectifs sont nettement plus ambitieux: les Restos veulent permettre à ceux qui poussent leur porte de rebondir, de retrouver une place dans la so-



ciété. Ils proposent des services pour aider les personnes en situation de précarité à sortir du cercle vicieux de la dépendance et à retrouver leur autonomie.

1. Extraits de «Au cœur des Restos» - Editions Couleur-livres.

2. Un appartement assisté: 18 mois dans un meublé payé 300 euros/mois dont 50 mis de côté pour l'avenir.

3. La "Grapa" est la garantie de revenus aux personnes âgées bénéficiant d'un faible montant de pension. Elle s'élève à environ 900 euros par mois.

J'épargne auprès
d'une banque
durable,
et j'en suis
fière.

« Je ne suis pas
une sainte, mon argent
doit aussi rapporter.
Mais à la Banque Triodos,
je sais que mon épargne
sert uniquement à financer
un monde meilleur pour
mes petits-enfants.
Un avenir sans abus
ni pollution, où la culture
rapproche les gens.

Grâce à la Banque Triodos,
je dors sur mes deux oreilles. »

Catherine De Haene,
fière d'épargner auprès
de la Banque Triodos depuis 2005

Vous aussi, ouvrez un
compte d'épargne durable

Rendez-vous sur www.triodos.be
ou appelez le 02 548 28 52

Banque Triodos

La banque durable

2004

Tsunami dans l'océan Indien (près de 250.000 morts)



2005

Remplacement du trimestriel Interface par le Financité Magazine
Lancement avec Ethias d'une assurance-vie éthique et solidaire, Ethico invest
Campagne de sensibilisation « Mon argent. Sans scrupules ? »



Participez

1001 façons de découvrir
ou promouvoir la finance
solidaire !

Les groupes Financité changent la finance !

La Minuto, une monnaie communautaire qui ne s'achète pas !

Financité
Groupes locaux

Créé en janvier de cette année, un groupe citoyen originaire de Braine-le-Comte est en train de plancher sur un concept original de monnaie complémentaire : la Minuto.

Bruno Harmant, Laurent Dombret et Virginie Gilbert du groupe Financité Minuto.

Le groupe Financité Minuto précise que ce nouveau moyen de paiement permettra d'élargir l'expérience des monnaies-temps (SEL) à un réseau désormais mixte de prestataires professionnels et de particuliers. Par ailleurs, fonctionnant selon les principes du crédit mutuel entre membres, la Minuto n'aura donc pas à s'acheter en euros. Sa valeur sera, par contre, garantie et couverte par une société de recouvrement de créance.

Pour l'instant, le groupe étudie la faisabilité du système et les aspects fiscaux auxquels il faut répondre, tout en renforçant le réseau avec les professionnels participants.

Quel est le concept de la Minuto ?

C'est une monnaie sociale, liée à la mouvance des SEL, en principe réservée uniquement aux particuliers, mais à la différence près que la Minuto disposera du cadre comptable et des outils adéquats de communication pour intégrer également les entrepreneurs professionnels.

Nous allons adosser la Minuto à deux référentiels de valeurs distincts : premièrement celui des prix euro, typiquement comme les monnaies locales qui émergent actuellement. Le deuxième aspect comporte une connexion avec le temps de travail réel pour la production des biens et services, selon une éthique que nous sommes en train de développer mais qui ne sera pas forcément imposée aux professionnels du réseau. Les professionnels adhérant au système seront payés en Minutos selon le temps de travail effectué. Ils pourront ensuite dépenser leurs Minutos au sein du réseau.

Quels sont les objectifs du projet ?

L'objet social de l'asbl est double. Premièrement, il s'agit de mettre à disposition des membres un moyen de paiement complémentaire à l'euro, permettant de

dynamiser localement le pouvoir d'achat et de production, les uns pour les autres. Il s'agit également de créer le cadre potentiel pour une communauté de personnes désirant une équité accrue en matière de revenus.

Les activités visées sont prioritairement les métiers de production et de services : services à la personne, métiers du bâtiment, culture, habillement, paysannerie et artisanats locaux, vente de seconde main, petits commerces ... La Minuto visera également la mobilisation de ressources locales actuellement non utilisées.

Pourquoi est-ce novateur ?

C'est un nouveau moyen de paiement créateur de richesses. C'est une autre façon de comptabiliser le temps de travail et, par cette nouvelle mesure, nous espérons pouvoir répondre à d'autres besoins de société.

Une personne, disposant déjà d'un revenu d'indépendant, de salarié ou de remplacement, peut décider d'allouer une partie de son temps disponible à de nouvelles activités, qui vont lui générer un revenu complémentaire en Minutos, que cette personne agisse à titre professionnel ou ponctuellement en tant que particulier.

La Minuto sera arrimée au choix du prestataire, sur les prix habituels en euros selon l'équivalence 60 Minutos = 15 euros, ou bien entendu également sur la minute de travail : 60 Minutos = 60 minutes de prestation de qualité.

L'équivalence en euros permettra aux professionnels de calculer et réclamer les coûts fiscaux (TVA, IPP) associés à l'activité professionnelle développée. Ce sont donc deux dynamiques distinctes que nous souhaitons développer, mais avec une seule unité de compte, la Minuto.



VIDÉO SUR
financite.be

La Minuto vous intéresse ?

Si vous avez envie de vous informer voire de devenir partenaire du projet, écrivez à groupedetravail@minuto.be ou visitez le site : www.minuto.be.

Rejoignez le mouvement Financité

Depuis 2010, les groupes locaux Financité continuent de fleurir un peu partout en Belgique. Réponses citoyennes à la crise financière, ils se sont développés chacun à leur manière, mais toujours autour des mêmes thématiques : la finance responsable et solidaire, les monnaies complémentaires, l'épargne et le crédit. Le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient ces groupes de citoyens qui veulent comprendre et agir afin de proposer des alternatives concrètes à la crise économique et sociale.

CONTACTEZ-NOUS : 02/340 08 63
citoyen@financite.be

Les états généraux de la finance responsable et solidaire

6.10.12

Où ? Arsenal, chée de Wavre 950 - 1040 Bruxelles

www.financite.be

Au programme : animations, débats, conférences, théâtre, danse et exposition.

Le 6 octobre, le Réseau Financement Alternatif fêtera ses 25 ans à l'occasion des états généraux de la finance responsable et solidaire

Journée de rencontre avec le grand public et les groupes locaux Financité, les états généraux seront aussi l'occasion de débattre de la crise et des changements à attendre dans les mois à venir. A cette occasion, un grand débat animé par Michel Visart, journaliste économi-

que à la RTBF, occupera l'après-midi sur le thème de « la crise financière et les modèles bancaires ». N'hésitez pas et rejoignez-nous pour cet événement festif et informatif.

Toute la journée

- Exposition "Billets détournés, pièces retournées", grâce au soutien du Réseau Wallon de lutte contre la pauvreté et pièces de monnaie

illustrées par L'Homme mystère, artiste liégeois.

- Bar, animation et maquillage pour les enfants.

En pratique

Quand ? Le samedi 06 octobre, de 9h30 à 18h30.

Où ? À l'Arsenal, chaussée de Wavre n° 950, 1040 Bxl.

Entrée libre mais réservation

obligatoire via www.financite.be
Repas et boissons disponibles sur place.



2006

Naissance de WikiLeaks

2007

Début de la crise financière dite des subprimes



Quinzaine Financité

Du 21 septembre au 6 octobre

Quinze jours d'activités hautes en couleur

pour découvrir la finance solidaire au travers d'ateliers, de conférences, de projection de films...

Liège - jeudi 27 septembre

Apéro Financité par le groupe Financité Ardente et la Payote pour découvrir le microcrédit solidaire.

Où ? À l'Aquilone, Boulevard Saucy n° 25, dès 19h.

Ath - mardi 25 septembre

Apéro Financité pour découvrir le projet de monnaie locale FairBankTrade system.

Où ? Château Burbant (Maison Culturelle d'Ath), Rue du Gouvernement, dès 19h30.

Mons - mardi 25 septembre

Ciné-débat *Margin Call* avec le groupe Financ'éthique Mons et SOS Faim. Débat sur la spéculation sur les matières premières agricoles.

Où ? Au ciné Plaza-Art, 12 rue de Nimy à Mons dès 20h.

Virton - vendredi 28 septembre

L'ASBL Epi lorrain vous invite aux **apéros de l'Épi** afin de découvrir cette monnaie régionale et de rencontrer les prestataires et porteurs du projets.

Où ? Centre culturel et sportif de Virton : À la cour Marchal n° 8, dès 11h30.

Namur - samedi 29 septembre

Journée de l'épargnant : venez découvrir les activités de la Payote et le microcrédit solidaire autour d'un repas africain.

Où ? Rue Henry Lecocq n° 47, dès 15h.

Braine-le-Comte - lundi 2 octobre

Apéro Financité pour découvrir le projet de monnaie, le Minuto

Où ? Hôtel de Ville, Grand'Place n°39, dès 19h30.

Louvain-la-Neuve - mardi 03 octobre

Ciné-débat *Let's make money* avec le groupe Finance-la-neuve suivi du débat « Investir de façon socialement responsable, ça rapporte quoi ? »

Où ? Au Cinéscope de Louvain-la-Neuve dès 19h30

Plus d'informations sur la Quinzaine Financité ?

Contactez-nous à citoyen@financite.be ou téléphonez-nous au 02/340.08.63.

Vous aussi...

TENEZ VOTRE ENTOURAGE INFORMÉ !

En distribuant le Financité Magazine autour de vous, vous contribuez à sensibiliser le grand public à une pratique plus responsable de l'argent. C'est pourquoi, à partir d'une diffusion de 25 Financité Magazine, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 62 ou via info@rfa.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. Pour devenir membre, il suffit de verser 25€ sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

AVANTAGES RÉSERVÉS AUX MEMBRES

- ✓ Vous soutenez un groupe local Financité. 15€ de votre cotisation leur sont directement versés.
- ✓ Vous recevez gratuitement le Financité Magazine chez vous.
- ✓ Vous recevrez gratuitement le Financité Hebdo (les news du Réseau) et la Dépêche Financité (l'actu de la finance responsable et solidaire).
- ✓ Vous avez accès à tous les documents de la bibliothèque du Réseau Financement Alternatif.
- ✓ Vous participez aux assemblées générales du Réseau où vous aurez un droit de vote sur toutes les décisions concernant le Réseau.
- ✓ Vous recevez 10 % de réduction sur les services et publications du Réseau.

SOUTENEZ VOTRE MAGAZINE : ABONNEZ-VOUS !

Le Financité Magazine est une publication trimestrielle distribuée à 100 000 exemplaires et destinée à mieux faire connaître la finance responsable et solidaire en Belgique.

Abonnez-vous : vous recevrez chaque trimestre dans votre boîte aux lettres votre précieux magazine ; vous serez informé des dernières nouvelles sur la finance responsable et solidaire ; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire.

Pour vous abonner, il vous suffit de verser 10€ (avec la mention Abonnement Financité + votre nom) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alsemberg, 303-309, 1190 Forest.



Midis formations à la finance responsable et solidaire

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alsemberg n° 303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Venez partager votre sandwich avec nous, les boissons vous sont offertes.

LE 15 OCTOBRE 2012 : LES SYSTÈMES D'ÉPARGNE COLLECTIVE POUR RETROUVER UN SENS À L'ARGENT

Peu formels et mal connus, les systèmes d'épargne collective répondent à des besoins qui ne sont pas rencontrés par l'épargne bancaire classique. Quels sont ces besoins ? Quelles formules existent ?

LE 19 NOVEMBRE 2012 : ÉTAT DES LIEUX SUR LE MICRO-CRÉDIT EN BELGIQUE

Les activités de microcrédit en Belgique sont jusqu'à ce jour relativement limitées. En 2011, cinq institutions de microcrédit (IMF) se par-

tagent le marché. Le dernier arrivé, microStart, déclare vouloir augmenter sensiblement le nombre de microcrédits octroyés. Mais existe-t-il un public potentiel assez grand ? Cet accroissement est-il réellement souhaitable ? Quelle est la situation actuelle des acteurs du marché ? Quels sont les défis du secteur ?

17 DÉCEMBRE 2012 : RAPPORT SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE EN BELGIQUE

Pour la seconde année consécutive, le Réseau Financement Alternatif publie sa cartographie quantitative et qualitative de l'inclusion financière en Belgique. Le rapport met à jour les indicateurs de 2010 et en développe de nouveaux afin de pouvoir donner une image toujours plus précise de l'inclusion financière.

Pour vous inscrire, téléphonez au 02 340 08 62 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.

2008



Campagne « Mon argent vous va si bien »

Début du lobby politique pour une norme minimale sur l'investissement socialement responsable en Belgique

Faillite de Lehman Brothers

Barack Obama devient le 44ème président des USA et le premier président noir



Pourquoi les États n'empruntent pas à la Banque centrale européenne

Avant, lorsque l'État avait besoin d'argent, il faisait tourner sa planche à billets par l'entremise de sa banque nationale. Depuis le traité de Maastricht, ce ne sont plus les États qui décident de leur politique monétaire. S'ils doivent se financer, c'est sur les marchés qu'ils doivent aller !

L'Eurotower, siège actuel de la BCE, se trouve à Francfort en Allemagne.



En bref

- Les États européens ont transféré leur pouvoir de battre la monnaie à la BCE.
- Celle-ci permet notamment d'éviter une concurrence faussée entre les États.

LAURENCE ROLAND¹

L'article 101 du traité stipule que la BCE ne peut pas acheter, directement sur le marché primaire, les dettes des États membres ni octroyer à ces derniers des crédits et découverts. Pour se financer, les États doivent avoir recours aux marchés financiers, via les banques commerciales qui, elles, peuvent acheter les instruments de leurs dettes (des bons d'États par exemple). Les banques centrales peuvent ensuite acheter ces instruments de dette des États aux banques privées sur le marché secondaire... Une manière, indirecte, de financer les États.

Pourtant, en ces temps de « crise de la dette », cette règle est fortement remise en question. La possibilité d'emprunter directement auprès de la BCE serait, pour beaucoup, le moyen de sortir de la crise en permettant de se financer bien moins chèrement qu'auprès des marchés². Ce fut d'ailleurs l'une des problématiques largement abordées par 8 des 10 candidats à la présidentielle française, en cette année 2012.

Pourquoi nos gouvernements ont-ils donc accepté, voici près de 20 ans, de devoir em-

prunter, avec intérêt, de l'argent aux banques privées et pourquoi ont-ils abandonné leur pouvoir régalién de battre monnaie ?

UN CHOIX JUSTIFIÉ

En tout premier lieu, il s'agissait d'éviter une concurrence dans les politiques monétaires des États membres. À partir du moment où tous les États de la zone euro utilisaient la même monnaie, si un pays dévaluait volontairement sa monnaie pour « booster » ses exportations, il aurait mis à mal les exportations d'autres États membres.

L'objectif était également d'éviter de voir des États se financer et financer leurs dettes par la planche à billets. En période de crise ou en période pré-électorale, certains gouvernements avaient tendance à imprimer plus de billets et pièces de monnaie que nécessaire, dans le but de stimuler la croissance et de fausser les chiffres de la comptabilité nationale (non corrigée de l'inflation).

Enfin, il s'agissait de rendre la politique monétaire plus efficace. Il semble que les agents anticipent de façon rationnelle les politiques monétaires, réduisant ainsi l'efficacité de la politique mise en place.

OÙ SE FINANÇAIENT LES ÉTATS AVANT ?

En réalité, même avant 1993, les États avaient déjà recours aux marchés financiers pour se financer. Pour preuve, les bons d'État ou du Trésor étaient déjà largement répandus. Et même si les États passaient par leur banque centrale, ils payaient déjà un intérêt sur leurs dettes.

En Belgique d'ailleurs, les banques de dépôt, après qu'elles aient, dans les années 30, été séparées des banques d'affaires se sont progressivement transformées en collecteurs de dépôts au service de l'État, et ce, pendant 60 ans. Ce n'est qu'au cours des années 90, lorsqu'ayant désormais accès à d'autres produits d'investissement, que les banques de dépôt se sont désengagées de leur rôle « plus ou moins » forcé de pourvoyeur de l'État.

L'AIDE INDIRECTE DE LA BCE

Le traité de Maastricht impose une indépendance totale entre la Banque centrale euro-

péenne et les États membres. Mais la BCE dispose de toute une variété d'outils pour financer les États et leurs déficits. Depuis la crise financière et la crise de la dette qui secoue l'Europe, la BCE a largement renforcé son rôle. Quelques exemples :

- entre mai 2010 et fin 2011, la BCE a acheté des dettes publiques sur les marchés pour plus de 200 milliards, permettant ainsi aux États d'obtenir des fonds ;
- la BCE a récemment augmenté la variété des collatéraux que les banques commerciales peuvent déposer. Pour obtenir des prêts, les banques sont obligées de déposer en contrepartie, des titres (actions, obligations...). Depuis la crise, la BCE accepte des instruments financiers de la dette, même très risqués. Cette mesure incite les banques à acheter de la dette de certains États, même s'ils sont fortement risqués.
- La BCE, en diminuant fortement ses taux d'intérêt directeurs, accorde des crédits à très faible taux aux banques commerciales. Dans un environnement instable comme nous le vivons, la réaction logique des banques est alors d'emprunter pour acheter massivement des dettes d'États, souvent moins risquées que d'autres produits financiers ...

Il y aurait beaucoup à dire sur le rôle que joue la BCE dans l'économie, sur son efficacité et sa légitimité, mais l'indépendance entre banques centrales et États trouve ses raisons dans la nécessité de rendre la politique monétaire crédible et efficace tout en assurant qu'aucun *dumping* ne s'opère entre les pays membres, dont les gouvernements pourraient être tentés d'influencer l'économie en faussant la concurrence.

1. D'après l'analyse de Fain A., *Pourquoi les États n'empruntent pas à la banque centrale ?*, disponible sur le site www.financite.be

2. C'est notamment le cas pour la Grèce, l'Espagne et l'Italie par exemple, qui en août 2012 empruntaient à 10 ans sur les marchés respectivement à 25,9, 6,8 et 6,2 %. Information trouvée sur <http://webstat.banque-france.fr/fr/browse.do?node=5384238>, page consultée le 16/08/2012.



Mot à mot !

« Tuer la poule aux œufs d'or »

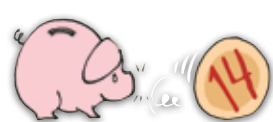
SIGNIFICATION :

À être trop avide, on risque de tout perdre.

ORIGINE :

Cette expression nous vient d'une vieille fable relatée par Ésope (écrivain grec du VI^e siècle av. J.-C. à qui on attribue la paternité de la fable comme genre littéraire) et reprise par Jean de La Fontaine dans *La poule aux œufs d'or*. Un fermier possédait une poule qui chaque jour pondait un œuf d'or. Mais estimant qu'il ne s'enrichissait pas assez vite et croyant que le ventre de la poule était rempli d'œufs, il la tua... Son course au profit lui fit ainsi tout perdre !

2009



Création du Réseau pour l'inclusion financière en Europe (EFIN)

Bernard Madoff est inculpé pour 150 ans de prison pour fraude financière

Entrée en vigueur du traité de Lisbonne

DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT

PRÊT À PLACER UNE PARTIE DE VOTRE ARGENT DANS DES PROJETS À PLUS-VALUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE OU CULTURELLE ? FAITES VOTRE CHOIX.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE COLLECTIF



Investissez chez un financier solidaire

Vous confiez votre argent à d'autres organismes financiers éthiques qui, à leur tour, l'investissent dans les projets à plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

COOPÉRATIVES

Alterfin (www.alterfin.be):

finance des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud.

Crédal (www.credal.be):

finance des projets, des entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion et octroie des microcrédits en Belgique.

Eltys (www.eltys.org):

investit dans des projets de petite et moyenne taille respectant une charte éthique sociale, écologique et économique.

Incofin (www.incofin.be):

finance des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables.

Oikocredit-be (www.oikocredit.be):

finance des projets solidaires dans les pays en voie de développement.

ASBL

L'Aube, La Bouée, Les Ecus Baladeurs, La Fourmi Solidaire, Le Pivot

financent des associations belges à visée locale.

BANQUES

Compte d'épargne Triodos

(www.triodos.be): investit dans l'environnement (40 %), l'économie sociale (23 %), la culture et le non-marchand (35 %) et dans d'autres secteurs durables (2 %).

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DIRECT



Investissez dans le projet qui vous importe

Vous choisissez directement l'entreprise, la banque ou le projet dans lequel vous investissez, pour soutenir une économie sociale et respectueuse de l'environnement.

COOPÉRATIVES* ET ASBL

Emissions Zéro (www.emissions-zero.coop): [parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Espace Kegeljan (www.espacekegeljan.be):

[parts] s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.

Lucéole (www.luceole.be):

[parts] réalise des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables à Habay.

Les Tournières (www.lestournieres.be):

[parts] réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.

Nosse Moulin (www.nossemoulin.org):

[parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Vins de Liège:

[parts] développe une activité viticole respectueuse de l'environnement sur les hauteurs de Liège.

BANQUES

Banque Triodos (www.triodos.be):

[certificats d'action] investit dans le capital de la banque Triodos, qui soutient l'économie réelle.

Le dividende des coopératives agréées varie entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du produit. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

PARTAGE SOLIDAIRE



Soutenez une association

Vous placez votre argent dans des produits financiers qui investissent dans des entreprises éthiques cotées en Bourse. Le Réseau Financement Alternatif se charge de reverser une partie des bénéfices réalisés sur le produit à une association bénéficiaire de votre choix. Plus vous investissez, plus l'association reçoit de l'argent !**

COMPTES D'ÉPARGNE

Compte d'épargne Cigale de BNP

Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be):

investit 25 % dans des projets à plus-value sociale et 75 % dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 0,23 % de l'encours à une association au choix de l'épargnant**. Celui-ci, en outre, peut également lui céder ses propres intérêts.

FONDS DE PLACEMENT

AlterVision Balance Europe

(www.bnpparibasfortis.be):

investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à une association au choix de l'épargnant**.

Evangelion (www.degroof.be):

investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à la Fondation Saint-Paul.

**Depuis 25 ans, le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient des associations grâce aux mécanismes du partage solidaire. L'association est à choisir parmi les 90 membres du Réseau Financement Alternatif, actifs dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud... La liste de nos membres est disponible sur www.financite.be (rubrique rechercher / membres RFA).

Tous les produits éthiques et solidaires sur www.financite.be.

Et aussi toute l'actualité de la finance responsable et solidaire, des analyses d'éducation financière, des jeux pour mieux comprendre la finance, mais aussi des vidéos, des témoignages, ... Grâce à sa bibliothèque en ligne, [financite.be](http://www.financite.be) est également devenu une référence en matière d'ouvrages et de réflexion sur la finance responsable et solidaire. Près de 3 000 documents sur la finance y sont accessibles en quelques clics.

2010

Création du département de participation citoyenne et éducation financière

Publication du manifeste de la finance responsable et solidaire

Les chiffres de la Centrale des crédits aux particuliers démontrent que les Belges sont toujours plus nombreux à cumuler les crédits

Éruption du volcan l'Eyjafjöll en Islande qui condamne l'espace aérien européen pendant plusieurs jours



Dexia, dans l'antre du monstre

Octobre 2011, après 15 ans d'existence, le groupe franco-belge Dexia est démantelé. Pourquoi un tel désastre ? C'est ce qu'explique Pierre-Henri Thomas dans son ouvrage « Dexia, vie et mort d'un monstre bancaire », une autopsie documentée qui permet de mieux comprendre les maux actuels du système financier belge, européen et mondial.

Pierre-Henri Thomas

Entretien réalisé par THIBAUT MONNIER

Pouvez-vous nous rappeler la fonction traditionnelle du Crédit communal ?

Le Crédit communal a été créé pour financer les communes. C'était donc du financement du non-marchand : des hôpitaux, des écoles... Afin de concurrencer la Caisse d'épargne de l'époque, le Crédit communal a développé, après-guerre, un réseau d'agences afin de récolter plus facilement les dépôts des épargnants, toujours dans l'objectif de financer les collectivités locales.

Le soutien aux communes s'est-il poursuivi à la création du groupe Dexia ?

Pour rappel, Dexia résulte de la fusion du Crédit communal et du Crédit local de France. Tandis que le Crédit communal se finançait grâce à l'épargne des Belges, le Crédit local de France se finançait sur le marché international des capitaux. Donc oui, la fonction de soutien aux communes a été relayée, mais pas de la même manière des deux côtés de la frontière.

Si dans l'ensemble le Crédit communal fonctionnait bien, pourquoi avoir choisi de le privatiser ?

Le constat et la question valent pour le Crédit communal comme pour la CGER, en fait... Quand les gouvernements ont songé à l'apparition de l'euro, les banques publiques belges se sont dit qu'elles ne seraient pas assez fortes pour affronter la concurrence des autres banques européennes qui viendraient s'ins-

taller en Belgique. C'est ainsi qu'on a assisté à la constitution de gros conglomérats. Fortis en est un, ING-BBL en est un autre, Dexia également. De cette folie des grandeurs ont résulté des groupes trop gros, qui ont accumulé les risques et sont devenus ingérables. Dexia en est le parfait exemple.

Quels sont les risques que n'aurait pas dû prendre Dexia ?

Dexia rêvait de devenir le numéro 1 mondial du financement des collectivités locales et la première banque belge. Pour y parvenir, elle s'est engagée dans le métier d'affaires qu'elle ne maîtrisait pas, notamment aux États-Unis avec les produits d'assurances risques. Dexia s'est également mise à vendre aux communes des produits de plus en plus complexes : les produits structurés, qui ont rapporté beaucoup d'argent, mais qui se sont avérés toxiques. La banque s'est progressivement modifiée, privilégiant le métier d'affaires au détriment du métier de dépôt, développant ses activités hors de l'Europe, de sorte qu'on a retrouvé, à sa chute, des cadavres dans beaucoup de tiroirs.

Pensez-vous que la gouvernance de Dexia a été adéquate ? Son Conseil d'administration a-t-il été dupe ou complice ?

Lors de la naissance de Dexia, il y a eu un partage des pouvoirs. Pour des raisons fiscales, Dexia devait être une société belge. Les Français ont dit « d'accord, mais nous voulons en contrepartie la mainmise sur le financement des collectivités locales ». Pour se financer, le pôle français de Dexia est allé chercher de l'argent sur les marchés financiers. Lorsque la confiance en Dexia a chuté, elle s'est retrouvée avec des obligations qu'elle ne pouvait plus payer. Les Français ont agi seuls avec un modèle qui s'est révélé désastreux. De leur côté, les Belges s'en sont peu préoccupés, car ce modèle a rapporté de plantureux bénéfices pendant des années. Les administrateurs ont déclaré ensuite, dans le cadre des commissions parlementaires qui se sont penchées sur le dossier, qu'ils n'étaient pas au courant. C'est faux. Le régulateur de l'époque, la CBFA, avait d'ailleurs envoyé un courrier à la branche belge pour lui demander si elle se sentait suffisamment informée. Les réponses étaient toutes positives. Dire que le CA a été dupe, c'est un petit peu facile.

En juillet 2011, l'Agence bancaire européenne avait très bien classé Dexia lors de son stress test. Deux mois plus tard, la banque faisait faillite.

L'Europe n'a donc rien vu venir ?

Ces tests étaient boiteux et ne portaient que sur la solvabilité de la banque. Dexia, parce que c'était une banque des pouvoirs publics, avait dans son portefeuille beaucoup d'obligations d'États européens. L'Europe était informée, mais elle n'avait pas suffisamment anticipé la profondeur de la crise.

Pouvez-vous nous rappeler pourquoi a eu lieu la première recapitalisation publique de Dexia ?

Cette recapitalisation (1 milliard d'euros de l'État belge et 3 milliards des actionnaires) en 2008 était liée à la crise des *subprimes*, ces fameux crédits toxiques que les banques américaines ont distribués partout dans le monde. Les banques ont fait le gros dos et ont dit « je ne prête plus à ma consœur ». Or, le modèle de Dexia reposait essentiellement sur le marché interbancaire, c'est-à-dire le prêt entre banques. Du coup, quand les banques ont fermé le robinet, Dexia a perdu la majeure partie de ses financements. L'État belge est donc intervenu de deux manières : en renforçant les fonds propres de Dexia, mais aussi en garantissant Dexia en cas de problèmes. C'est comme ça que Dexia a pu survivre à la crise de 2008.

Et la deuxième ?

La deuxième recapitalisation a eu lieu en 2011. L'État se devait de racheter la banque de détail, c'est-à-dire dire les 800 agences, sinon c'était la catastrophe. Coût de ce rachat : 4 milliards d'euros. Quant à la maison mère, une garantie de 90 milliards d'euros a été offerte par la Belgique (qui en assume 54 milliards), la France et le Luxembourg. Aujourd'hui donc, le poids Dexia représente environ 17 % du PIB de la Belgique, soit ce que la Belgique produit comme richesses en un an.

Un avis par rapport au recours introduit par la société civile contre cette garantie de l'État belge ?

Il permet de se demander quelle banque il faut sauver. Personnellement, je pense que la banque de détail, celle qui offre des crédits aux particuliers et finance les communes et les hôpitaux, doit être sauvée. L'autre, celle d'affaires ne doit pas être sauvée, car elle peut être apparentée à un *hedge fund*. Autrement dit, ce recours est intéressant, car il pose la question suivante : « Pourquoi l'État offre-t-il une garantie pour sauver un *hedge fund* ? »

Qu'est-ce qui vous marque le plus dans cette affaire ?

On a toujours fait comme si la dette des États était dans un pot commun, jusqu'au jour où l'Europe a commencé à faire le tri. Elle a d'abord retiré la Grèce du pot. Ça a créé un tel traumatisme qu'au sein des marchés financiers on a commencé à regarder les pays européens un à un et à placer son argent dans les pays fiables – comme l'Allemagne –, et à le retirer des pays fragiles – comme la Grèce. On a tendance à l'oublier, mais c'est aussi ça qui a fait plonger Dexia, car c'était, par excellence, la banque qui investissait dans les obligations des pays européens. C'est ce manque de solidarité effrayant qui règne au sein de l'Europe qui me frappe le plus dans ce dossier.

Pierre-Henri Thomas est journaliste au quotidien *Le Soir* où il dirige la rubrique économique et financière depuis 2000.



VIDÉO SUR financite.be

2011

Lancement du jeu Ethica, le jeu de la finance responsable
Campagne « Mon argent propre ! »
Naissance de Finance Watch, contre-lobby bancaire européen
Record de 541 jours sans gouvernement en Belgique

2012
Le RFA souffle ses 25 bougies et publie le livre « Crise financière et modèles bancaires »

